



**A venir**

**ADMR**

Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.72.98.44.82

**Relais Assistants Maternels**

Isabelle Achard, 06 43 37 73 13  
Educatrice de Jeunes

**Assistante sociale**

Contactez la Maison des Solidarités de Veynes au 04.92.58.00.86

**INFOS**

Transports personnes âgées à Veynes : le 09/8  
Pensez à vous inscrire au 04.92.58.89.38

**« DIAGNOSTIC SUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS »**

La loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite Loi Montagne II) prévoit que toute commune ayant la dénomination de commune touristique doit conclure avant fin 2018 une convention avec l'Etat pour le logement des travailleurs saisonniers. Pour ce faire, la commune réalise un diagnostic qui permettra la mise en œuvre d'un plan d'actions. Les questionnaires distribués pendant la saison d'hiver ont été analysés. Nous vous sollicitons à présent pour la saison d'été afin de mettre en évidence les différentes problématiques liées au logement selon les saisons.

Ces questionnaires concernent toute personne travaillant en saison au Dévoluy. Même si vous habitez à l'année sur la commune, nous vous remercions de le remplir car votre avis compte !

Les questionnaires peuvent être donnés en version papier sur demande auprès du service logement de la mairie.

L'agence postale de la Joue du Loup déménage !

A compter du 4 septembre prochain, l'agence postale de la Joue du Loup sera installée à l'ancien cabinet médical, place des boutiques.

**Horaires d'ouverture toute l'année :**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h 12 h et de 14 h à 17 h
- mercredi : 9 h 12 h



## Vie Locale

### **Révision allégée du PLU :**

Le Conseil Municipal a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme du Dévoluy. Le dossier annexé à la délibération est consultable en ligne sur le site de la Mairie. Il a été transmis pour avis aux personnes publiques associées qui sont invitées le 29 août à une réunion d'examen conjoint au cours de laquelle elles pourront faire part à la Commune de leurs observations sur ce dossier. Le projet a été aussi transmis pour avis à l'Autorité Environnementale.

A l'issue de cette consultation et en l'absence de demandes de modification, le projet de révision allégé pourra être soumis à enquête publique.

Amis fidèles du Dévoluy,

Encore un e-mail qui vous est adressé suite à la mise en place de la loi sur la protection des données !

Nous disposons de votre adresse e-mail sur laquelle nous vous adressons la newsletter et le petit rapporteur et autres actualités.

En accord avec le nouveau règlement général sur la protection des données, nous souhaitons nous assurer que vous acceptez de recevoir notre newsletter.

- Si tel est le cas, nous vous en remercions et vous n'avez rien à faire,
- A l'inverse, vous pouvez vous désinscrire en formulant la demande à [contact@mairiedevoluy.fr](mailto:contact@mairiedevoluy.fr)

Dans tous les cas, à tout moment, vous pourrez vous désinscrire de la liste de diffusion dans chaque email qui vous sera adressé.



**Du 6 au 11 août : Festival Zen Agri'tude**

Terroir, savoir-faire, bien-être et agriculture seront les maître-mots de cette semaine !

Une semaine pour découvrir de fond en comble l'artisanat, l'élevage, les produits locaux mais aussi le yoga, la sophrologie,...

Programme complet sur [www.ledevoluy.com](http://www.ledevoluy.com) et affiche ci-dessous.



**Mercredi 8 août : Col réservé - Le Noyer**

Les amoureux de la petite reine peuvent réaliser leur rêve en toute sécurité, dans la roue des champions : le col du Noyer sera fermé (à la circulation motorisée) et réservé aux cyclistes de 9h à 12h. Accès gratuit, ouvert à tous, sans inscription, sans classement, sans départ et sans arrivée.

**Les 19 et 20 août : Dévoluy Sport'Land 3**

Défis, tournois, initiations... Entre amis ou en famille...

Pendant deux jours, découvrez de nombreuses activités au centre sportif et sur la base de Loisirs de Superdévoluy !

Programme complet sur [www.ledevoluy.com](http://www.ledevoluy.com)



**A LOUER**

⇒ Logements à l'année :

Ancienne école de Rioupes – T2 meublé – 1 chambre – rez-de-chaussée – 27,70 m<sup>2</sup> - loyer 352,63€ hors charges - chauffage électrique

⇒ Logements saisonniers :

La liste complète est téléchargeable sur le site internet de la mairie ([www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)) ou sur demande auprès du service logement. La date limite de dépôt des dossiers de demande de logement pour la saison d'hiver 2019 est le 30 septembre 2018. Une commission d'attribution se réunira la première semaine d'octobre.

Les dossiers de demande de logements (à l'année et saisonniers) sont à retirer à la mairie. Contact : Cloé Marin au 04.92.58.89.38 ou [logement@mairiedevoluy.fr](mailto:logement@mairiedevoluy.fr)